

Présents : Antoine Ivarnes, Eric Armand, Frédéric Roux, Christian Antoine, Christine Fossion, René Vialis, Sylvie Recordier, Yves Nicolas, Sophie Liotaud, Jean Charles Fournon

Pouvoir : Jean-François Facila à Frédéric Roux

A l'ordre du jour

Délibération branchement électrique Serre Teston

Le coût du branchement s'élève à 2310 € TTC avec un forfait communal de 2052 €.

Accepté à l'unanimité

Service instructeur des demandes RSA

Le RSA remplace le RMI. Pour en bénéficier, il faut répondre à certaines conditions. L'instruction des dossiers revient normalement aux communes. Une délibération communale permet de confier cette instruction aux instances en place et aux services sociaux compétents avec un suivi et une consultation possible.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Institution de principe de la PVR sur la commune

Après explication par le Maire le conseil décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-1-1 et L. 332-11-2 du code de l'Urbanisme.

Modification des règles de comptage en eau potable des hébergements saisonniers

Afin de régulariser une inégalité du nombre de compteurs par habitation individuelle avec gîtes ou hébergements saisonniers, il est proposé de facturer un compteur par habitation et un second compteur à partir d'un deuxième gîte.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant pandémie grippale

Christian Antoine s'est proposé. Sa candidature est votée à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent territorial

La mise à disposition d'un agent territorial par la communauté de commune de Buis se termine fin août 2009. L'engagement de Françoise Bettex avec un horaire de 21h par semaine pour un salaire correspondant à sa qualification est voté.

Examen des documents d'urbanisme

Présentation des dossiers en cours sans aucun vote à effectuer.

A l'avenir pour toute décision relative aux permis de construire, la mairie ne se prononcera plus sans l'avis du SDED.

Sainte-Jalle

Conseil municipal du 4 juillet 2009 - 08h30

Un artisan demande la construction d'un hangar professionnel dans le quartier de Pierre feu. Au regard de notre PLU cette réalisation n'est pas possible car les parcelles de terrains concernées sont situées en Zone Naturelle. Néanmoins le pétitionnaire est invité à consulter le CAUE et la DDE avant de déposer un dossier de permis de construire.

Divers

- Tirage au sort d'un jury d'assise. Il fera ensuite partie du tirage au sort réalisé à Mirabel pour le canton. René Vialis a été tiré au sort.
- Un rendez-vous avec la société NEOEN va être pris pour une présentation de projet de production d'électricité propre.
- Le contrôle des branchements d'assainissement collectif va débuter vers la mi-juillet. Antoine, René, Christian ou Yves passeront accompagnés par Philippe ou Cédric tous les mercredis matins entre 10 et 12h chez chacun après avoir prévenu de leur passage.
- Lecture et commentaires de la lettre reçue de M. Lopez concernant le branchement de l'eau de la maison de M. Vareeck. Une étude complémentaire sera effectuée avant le lancement des travaux de branchement.
- Le projet de la chicane de l'entrée du village est à l'étude (cahier des charges - bureau d'étude fournis par le DDA)
- Proposition d'un ralentisseur devant l'école est remis à l'ordre du jour.
- La SPA nous a envoyé un courrier relatif à la souffrance des animaux de cirques. Nous sommes attentifs à ce que les cirques qui viennent dans notre commune soient en ordre d'assurance, etc...

Le conseil Municipal clôture ses travaux par le verre de l'amitié à 12h15

Christine Fossion